

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation 30 août 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie,
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, , RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés : MAZELLE Philippe ROULLEAU Marc ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/25

PACTE FINANCIER ET FISCAL 2021-2026 GRAND CHATELLERAULT

Madame le Maire rappelle au Conseil le courriel et son annexe du 9 juillet 2021 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, concernant l'adoption du pacte financier et fiscal. 2021-2026.

Les Collectivités membres de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault sont appelées à délibérer avant le 9 octobre 2021.

Jacques Sabourin, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Pacte Financier et Fiscal. Ce document de 49 pages a été préparé par les services de l'Agglomération. Il s'agit d'un travail qui a fait l'objet d'une présentation à la commission Finances de la Communauté le 30 juin 2021.

Ce pacte se veut un outil de gestion du territoire. Il s'articule avec le projet de territoire et le Schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

Il poursuit 6 objectifs :

- mieux connaître son territoire et ses ressources financières et fiscales,
- analyser la capacité fiscale contributive et soutenable par les habitants,
- optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités tout en maîtrisant la pression fiscale sur les contribuables,
- identifier les leviers fiscaux et financiers mobilisables pour dégager de nouveaux moyens d'action,
- corriger les inégalités territoriales et mettre en œuvre le jeu de péréquation,
- planifier financièrement des projets à la fois intercommunaux et communaux.

L'objectif est donc de réduire les disparités de ressources et de charges au sein du territoire communautaire en mobilisant différents leviers.

Le document donne de nombreux éléments qui permettent de situer notre commune. Rappelons que la CAGC regroupe 47 communes pour près de 85000 habitants.

Les Ormes se situe de la manière suivante dans la CAGC :

- 12^e commune en importance sur 47 avec 1641 habitants,
- 21^e en superficie avec 24,22 Km²
- 14^e en densité, avec 67,75 habitants/km²,
- 14^e en nombre de ménages fiscaux avec 709 ménages,
- 24^e en niveau de vie avec 20 730 € /habitant en 2018,
- 11^e en nombre de logements avec 849 logements (ex aequo avec Ingrandes),
- 13^e en nombre de logements vacants avec 12,20%, comme Châtellerault.
- 31^e en part de ménages propriétaires de leur logement avec 76%,
- 14^e pour le poids toutes taxes économiques confondues
- 13^e pour le produit de la taxe d'habitation,
- 5^e pour l'IFER (imposition forfaitaire pour les entreprises de réseau), sûrement en raison de la sous-station EDF, du réseau gaz, des transformateurs électriques...

Toutes ces données doivent être appréciées de manière relative car avec 43435 € de CVAE (cotisation sur valeur ajoutée des entreprises) notre commune ne pèse que 0,78% dans la CAGC. En conclusion, nous nous situons selon les critères entre la 11^e et 14^e place sur les 47 communes du Grand Châtellerault.

Le 3^e objectif, « Optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités... » laisse penser que l'Agglomération veut intervenir dans la gestion des communes. La rédaction est à revoir. La commune des Ormes propose de retenir la rédaction suivante :

« permettre aux collectivités de mieux optimiser leurs recettes de fonctionnement tout en maîtrisant la pression fiscale sur leurs contribuables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'adopter le pacte financier et fiscal 2021-2026 de la CAGC, en demandant cependant que soit reformulé en page 3, le 3^e objectif tel que proposé ci-dessus en rouge.

*Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 septembre 2021
Béatrice FONTAINE
Maire*